

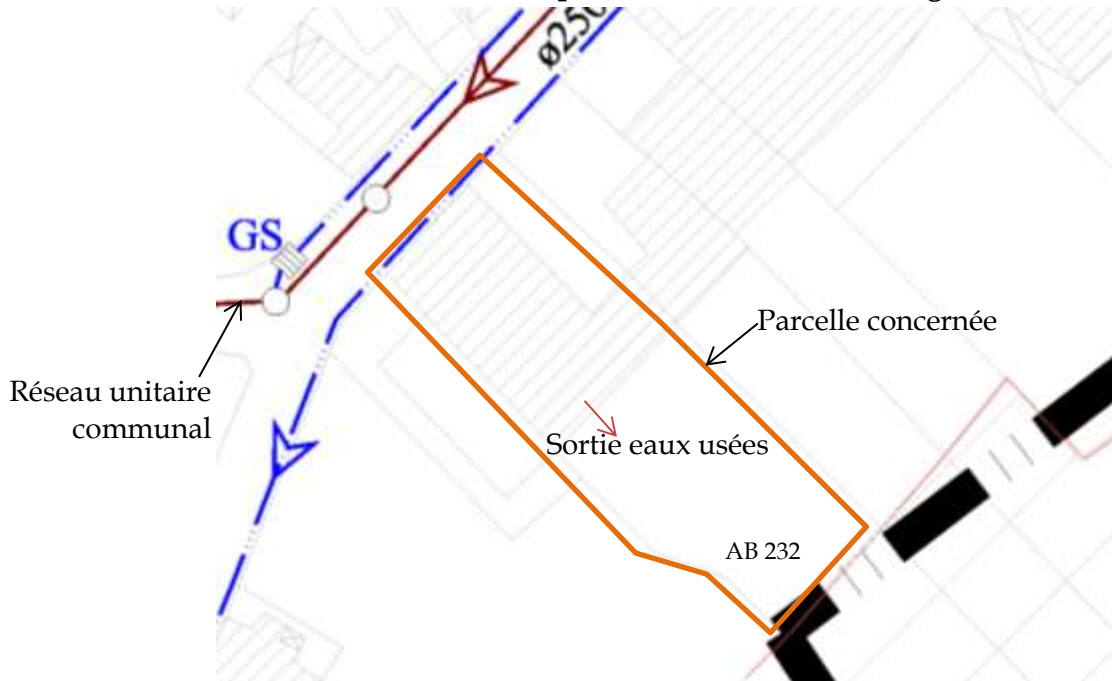
Modification du Schéma Directeur d'Assainissement Commune de Buthiers

La commune de Buthiers possède son schéma directeur d'assainissement qui a été approuvé le 28 avril 2008 par le conseil communautaire. Celui-ci zone le bourg en assainissement collectif. Les habitations situées rue de la prairie, dans le hameau d'Avouay ainsi que quelques habitations isolées sont zonées en assainissement non collectif.

La modification du schéma directeur d'assainissement concerne la parcelle AB 232, située au sud du bourg. Cette zone sera exclue de la zone d'assainissement collectif.

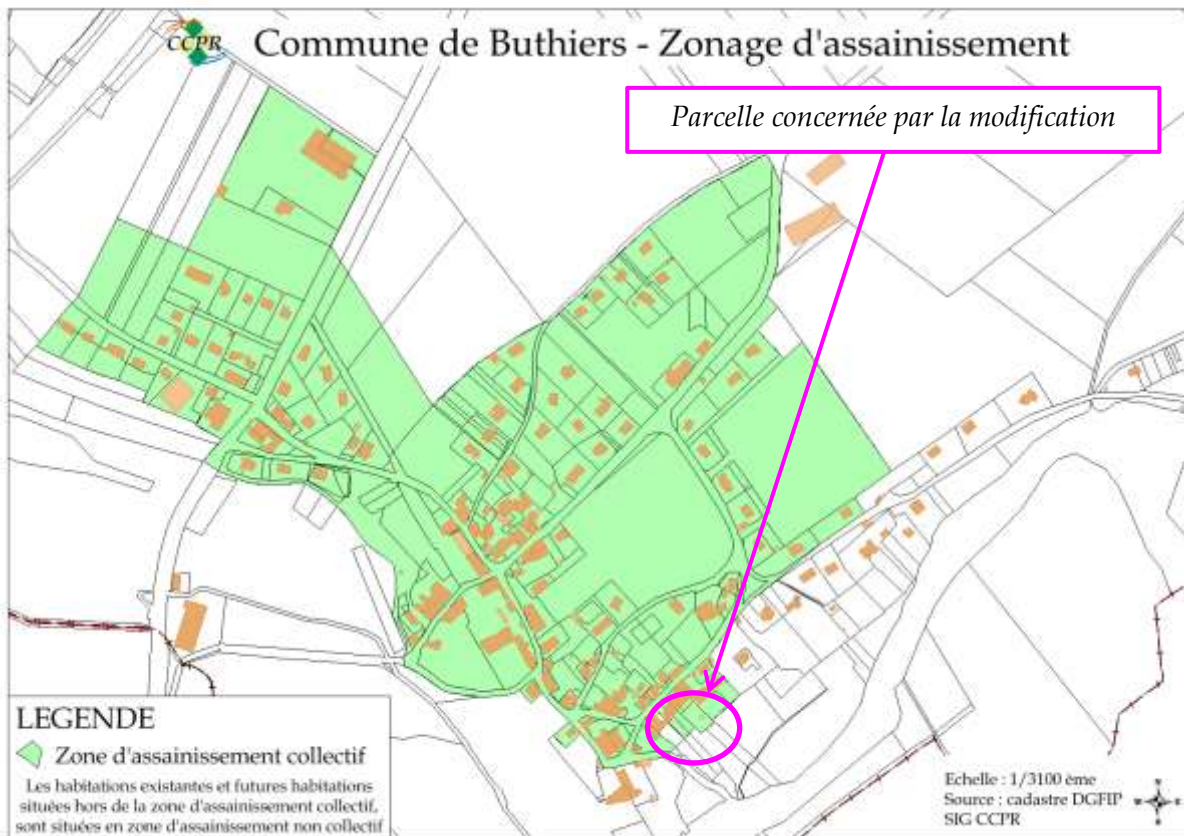
La commune souhaite exclure cette zone, car l'habitation est mitoyenne des deux côtés et que ses sorties d'eaux usées se trouvent à l'opposé des réseaux. Afin de pouvoir se raccorder au réseau d'assainissement, les propriétaires seraient obligés d'installer une pompe de relevage et de forer sous leur habitation afin de faire passer leur réseau de l'autre côté de l'habitation.

Plan de l'habitation concernée par la modification du zonage d'assainissement





Ancien zonage d'assainissement



Nouveau zonage d'assainissement